

DROIT DE LA CONCURRENCE APPLIQUE AU BTP

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

- Savoir identifier les règles en vigueur, les enjeux et l'application du droit de la concurrence application en Nouvelle-Calédonie
- Savoir repérer les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques restrictives de la concurrence
- Savoir diffuser, au sein des organisations, les droits et obligations de chacun
- Savoir identifier les recours appropriés

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exercices théoriques et cas pratiques.
Formation heuristique, démonstrative, participative.

PROGRAMME

PROGRAMME

Les autorités de la concurrence en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie :

- Des autorités administratives indépendantes
- Leurs missions (autorisation/prévention, contentieuse, consultative)
- Principes d'organisation et de fonctionnement, déontologie
- Mission générale de communication etc.

Concurrence et droit souple :

- Règlement intérieur, lignes directrices, communiqués sanctions, communiqués de procédure, etc.

Pratiques anti-concurrentielles (PAC) et pratiques restrictives de concurrence (PCR) :

- Connaissance théorique des stratégies de discrimination, prix prédateurs, ventes par assortiment, etc.
- Maîtrise du Droit local relatif aux ententes, aux abus de position dominante et aux abus de dépendance économique
- Pratiques restrictives de concurrence
- Connaissance de la jurisprudence

Contrôle des concentrations et des surfaces commerciales :

- Objectifs des opérations de concentration
- Droit territorial de la concentration
- Procédure devant une autorité de concurrence
- Droit du contrôle des surfaces commerciales

Contentieux de la concurrence :

- Voies de recours
- Procédure devant le JLD
- Procédure devant le juge judiciaire
- Procédure devant le juge administratif
- Connaissance de la jurisprudence

CONDITIONS

Public visé : Dirigeants d'entreprise ; comptable ; Commissaires Aux Comptes ; Consultants ; Responsables et collaborateurs d'un service juridique

Pré-requis : Aucun.

Visite médicale : Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP ou locaux du client au choix

Effectif : 10 personnes

Durée totale : 3 jours, soit 21 heures

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif

Quizz, vérification des acquis par des mises en situation évalués, test individuel.
Enquête de satisfaction.

Validation

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module.